



RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE SENIORS MASCULINS ET FÉMININS

GENERALITES

ARTICLE 1

- 1.1 Toutes les compétitions organisées par la Ligue de Normandie sont soumises aux règlements généraux fédéraux. L'annuaire Fédéral n'étant pas encore édité, des avenants à ce présent règlement pourront être diffusés en début de saison.
- 1.2 L'organisation et le contrôle de toutes les compétitions appartiennent au Bureau Directeur, au Conseil d'Administration de la Ligue et à ses différentes Commissions. Des délégations de pouvoirs peuvent être données aux Comités départementaux pour les compétitions de niveau départemental.
- 1.3 Le calendrier des différentes Poules est établi de manière à respecter dans la mesure du possible, les dates libres en vue du déroulement de la Coupe de Normandie, des stages et autres organisations et manifestations se déroulant sur le territoire de la Ligue.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « PRE-NATIONALE » MASCULINS

ARTICLE 2

- 2.1 Le Championnat de Normandie « PRE-NATIONALE » comporte une Poule unique de douze clubs. **Limitation à six équipes réserves.**
- 2.2 A l'issue de la saison en cours, si le nombre d'équipes réserves devient supérieur à **6 équipes**, la ou les équipes réserves, les moins bien classées de la saison en cours, seront reléguées en Excellence Régionale.

ARTICLE 3

- 3.1 A l'issue des matches « Aller et Retour » **le premier de la Poule est proclamé « CHAMPION DE NORMANDIE » et accède en Nationale 3.** S'il s'agit d'une équipe réserve d'un club évoluant en D1, D2 ou N1, cette équipe peut accéder en N3 en tant que « Champion de Normandie ». **Cependant cette équipe ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de QUATRE (4) joueurs âgés de plus de 22 ans (voir règlements généraux annuaire FFHB).**

Sanction : non accession en championnat National.

⇒ S'il s'agit d'une Equipe réserve d'un Club évoluant déjà en en N3 Masculins la montée sera proposée au Club suivant du classement (en conformité avec le règlement FFHB).

ARTICLE 4 - Référence Article correspondant FFHB

- 108.2.3 : L'équipe réserve des Clubs de D1, D2, N1 Masculins, participant à un Championnat de Pré-Nationale, peut accéder aux Championnats de France Nationale 3 Masculins. En cas de participation d'une équipe réserve dans les Championnats Nationaux Masculins, **deux divisions** doivent séparer cette équipe réserve de l'équipe première.

ARTICLE 5

- 5.1 La Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.) est chargée de régler les montées et les descentes aux différents échelons suivant le tableau joint. A l'issue des matchs «Aller et Retour », **les deux équipes terminant à la première place des Poules A et B du Championnat « Excellence Régionale», en situation d'accéder, sont assurées d'accéder en Pré-Nationale après validation de la C.M.C.D.**
- 5.2 Les descentes qui concernent **deux clubs au moins** de la Poule de « Pré-Nationale Masculins » sont déterminées en tenant compte de la situation créée en fin de saison par les résultats des clubs Normands en Nationale 3.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « NATIONALE 3 ET PRE-NATIONALE » FEMININES

ARTICLE 6

Le Championnat de Normandie « Nationale 3 et Pré-Nationale » se déroule en 2 phases, avec deux Poules de 8 équipes. **Limitation à six équipes réserves. Il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club évoluant dans le championnat « Nationale 3 et Pré-Nationale ».**

6.1

- 1^{ère} Phase : Brassage Nationale 3
2^{ème} Phase : Nationale 3 et Pré-Nationale

A l'issue des matches de la première Phase appelée « Brassage Nationale 3 » se déroulant sur 14 dates « aller/retour », **les Clubs terminant de la première à la quatrième place sur chacune des deux Poules sont qualifiés pour disputer la seconde phase appelée « NATIONALE 3 » qui se disputera sur 8 dates** « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase.

A l'issue des matches de la première Phase appelée « Brassage Nationale 3 » se déroulant sur 14 dates « aller/retour », **les Clubs terminant de la cinquième à la huitième place sur chacune des deux Poules disputeront la seconde phase appelée « PRE-NATIONALE » qui se disputera sur 8 dates** « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase.

A l'issue des matches de la 2^{ème} Phase appelée « Nationale 3 » se déroulant sur 8 dates « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase, **l'équipe qui termine à la première place est sacrée championne de Normandie « Nationale 3 » et accède en Nationale 2.** Les autres équipes sont maintenues dans cette division la saison suivante.

S'il s'agit d'une équipe réserve d'un club évoluant en D1, D2 ou N1 Féminine, elle peut accéder en Nationale 2. **Cependant cette équipe ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de QUATRE (4) joueuses âgés de plus de 22 ans (voir règlements généraux annuaire FFHB).**

Sanction : non accession en championnat National

A l'issue des matches de la 2^{ème} Phase appelée « Pré-Nationale » se déroulant sur 8 dates « aller/retour », avec prise en compte des résultats de la première Phase, **l'équipe qui termine à la première place est sacrée championne de Normandie « Pré-Nationale ».**

Les descentes, qui concernent au moins les **deux équipes les moins bien classées (7^{ème} et 8^{ème} place)** de la Poule de « Pré-Nationale », sont déterminées en fonction des résultats des clubs Normands évoluant en Nationale 2 comme indiqué sur le tableau des montées/descentes.

ARTICLE 7

- 7.1 La Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.) est chargée de régler les montées et les descentes aux différents échelons suivant les grilles des montées et descentes. A l'issue de la 2^{ème} Phase « play-offs Excellence régionale » **les deux équipes terminant à la première place des Poules A et B en situation d'accéder, sont assurées d'accéder en « Nationale 3 Pré-Nationale » après validation de la C.M.C.D. régionale.**

En fonction des descentes des équipes Normandes évoluant en Nationale 2, un match de barrage peut être organisé entre les équipes terminant à la 2^{ème} place des Poules A et B de la 2^{ème} Phase « play-offs Excellence régionale », en situation d'accéder en « Pré-Nationale », sous condition de respecter les conditions de la CMCD régionale.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « EXCELLENCE REGIONALE » MASCULINS

ARTICLE 8

- 8.1** Le Championnat de Normandie « Excellence Régionale Masculins » comporte deux Poules de douze clubs.
- 8.3** A la fin des matchs « Aller et Retour » les deux équipes terminant à la première place de chaque Poule, étant en situation d'accéder, **accèdent en « Pré-Nationale » après validation de la C.M.C.D.**
Ces deux équipes se rencontreront lors des finalités du championnat de Normandie « Excellence Régionale » pour l'attribution du titre de Champion de Normandie « Excellence Régionale Masculins ».
- 8.4** Dans l'ordre du classement, une équipe de chaque Poule étant en situation d'accéder en Pré-Nationale disputera un match de barrage du Championnat de Normandie « Excellence Régionale » pour une éventuelle accession en Pré-Nationale.
- 8.5** Les clubs classés aux trois dernières places sont concernés par la relégation en Honneur Régional, sauf application de l'article 13 de ce règlement.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « EXCELLENCE REGIONALE » FEMININES

ARTICLE 9

9.1 Le Championnat de Normandie « Excellence Régionale » se déroule en 2 phases, avec quatre Poules de 6 équipes. **Il ne peut y avoir qu'une seule équipe par club évoluant dans le championnat « Excellence Régionale »**

1^{ère} Phase : Brassage Excellence Régionale sur 4 Poules de 6 équipes

2^{ème} phase : Play-offs Excellence régionale sur 2 Poules de 6 équipes et Play-down Excellence régionale sur 2 Poules de 6 équipes.

9.2 A l'issue des matches de la première phase appelée « Excellence Régionale » se déroulant sur 10 dates « aller/retour », **les Clubs terminant de la première à la troisième place sur chacune des quatre Poules sont qualifiés pour disputer la seconde phase appelée « Play-offs Excellence Régionale » sur deux Poules de 6 équipes pour l'accession en « Nationale 3 Pré-Nationale » qui se disputera sur 10 dates « aller/retour ».**

A l'issue de la 2^{ème} phase « Play-offs Excellence régionale » **les deux équipes terminant à la première place des Poules A et B en situation d'accéder, sont assurées d'accéder en « Nationale 3 Pré-Nationale », après validation de la C.M.C.D. Régionale.**

En fonction des descentes des équipes Normandes évoluant en Nationale 2, un match de barrage peut être organisé entre les équipes terminant à la 2^{ème} place des Poules A et B de la 2^{ème} Phase « play-offs Excellence régionale », en situation d'accéder en « Pré-Nationale », sous condition de respecter les conditions de la CMCD régionale.

9.3 A l'issue des matches de la première phase appelée « Excellence Régionale » se déroulant sur 10 dates « aller/retour », **les clubs terminant de la quatrième à la sixième place sur chacune des quatre Poules disputeront la seconde phase appelée « Play-down Excellence régionale » qui se disputera sur 10 dates « aller retour ».**

Les 2 clubs terminant à la 1^{ère} place des Poules A et B sur la 2^{ème} phase « Play-down Excellence régionale » disputeront la finale du championnat de Normandie Honneur Régional et resteront en Excellence régionale la saison suivante.

9.4 Les clubs classés au moins aux **deux** dernières places de **la seconde phase appelée « Play-down Excellence régionale »** sont concernés par la relégation en 1^{ère} division départementale, sauf application de l'article 13 du dit règlement.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE « HONNEUR REGIONAL » MASCULINS

ARTICLE 10

10.1 Le Championnat de Normandie « Honneur Régional Masculins » comporte quatre Poules de douze clubs.

10.2 A l'issue des matches « Aller et retour », les quatre équipes terminant à la première place de chaque Poule et étant en situation d'accéder, **montent en « Excellence Régionale » après validation de la C.M.C.D.**

Ces quatre équipes se rencontreront lors des finalités du Championnat Honneur Régional **sous la forme d'un tournoi à 4, (1/2 finales et Finale)** pour l'attribution du titre de Champion de Normandie « Honneur Régional Masculins ».

10.3 Dans l'ordre du classement, une équipe de chaque Poule étant en situation d'accéder en Excellence Régionale disputera les barrages du « Championnat Honneur Régional Masculins » sous la forme d'un tournoi à quatre afin d'effectuer un **classement de 5 à 8 qui servira à la C.O.C pour une éventuelle accession en « Excellence Régionale » si besoin.**

Attribution des points lors du tournoi :

Vainqueur de la rencontre : 4 points

Vainqueur de la rencontre sur tirs au but : 3 point

Perdant de la rencontre sur tirs au but : 2 points

Perdant de la rencontre : 1 point

ACCESSION EN CHAMPIONNAT « HONNEUR REGIONAL » MASCULINS

ARTICLE 11

Les dix équipes terminant à la 1^{ère} et à la 2^{ème} place de leurs Championnats « Excellence Départementale » respectifs (**Championnat comportant au moins six clubs**) et répondant aux obligations sportives, techniques, arbitrages et financières accèdent en « Honneur Régional ».

ACCESSION EN CHAMPIONNAT « EXCELLENCE REGIONALE » FEMININES

ARTICLE 12

Les cinq équipes terminant à la 1^{ère} place de leurs Championnats « Excellence Départementale » respectifs (**Championnat comportant au moins six clubs**) et répondant aux obligations sportives, techniques, arbitrages et financières accèdent en « Excellence Régionale ».

REPECHAGE

ARTICLE 13

13.1 La C.O.C **examine à titre exceptionnel**, sur dossier, le ou les cas de places vacantes à pourvoir suivant la « Grille des Montées et Descentes » en annexe.

13.2 Les clubs qui souhaitent être repêchés **doivent impérativement transmettre un dossier par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 24 mai 2019 au siège de la Ligue de Normandie de Handball.**

13.3 Le dossier ne sera étudié par la C.O.C **que si le club est en règle avec les obligations arbitrages, techniques, sportives et financières, au jour de l'examen.**

13.4 Concernant le championnat « **Honneur Régional Masculins** », les critères retenus par la COC après application de la grille Montées / Descentes en cas de place(s) vacante(s) seront les suivants :

1. Maintien d'un ou des 10^{èmes} de chaque Poule (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.
2. Accession des 3^{èmes} de Comité.
3. Si refus d'accession des 3^{èmes}, maintien d'un ou des 11^{èmes} de chaque Poule (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.

13.5 Concernant le championnat « **Excellence Régionale Féminines** », les critères retenus par la COC après application de la grille Montées / Descentes en cas de place(s) vacante(s) seront les suivants :

1. Maintien d'un 4^{ème} de la seconde phase « play-down Excellence régionale » des Poule C et D (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.
2. Accession des 2^{èmes} de Comité.
3. Si refus d'accession des 2^{èmes}, maintien d'un ou des 5^{èmes} de la seconde phase « play-down Excellence régionale » des Poule C et D (au ratio du nombre de points divisé par le nombre de matchs joués) par ordre de classement en fonction des places vacantes.

GRILLE DES MONTEES ET DESCENTES

FEMININES

DESCENTES de N.2	NATIONALE 3 PRÉ-NATIONALE		EXCELLENCE RÉGIONALE		COMITÉS Montées
	MONTÉES en N.2	DESCENTES en Excellence	MONTÉES en Pré-Nationale	DESCENTES en Comités	
0	(1) la 1 ^{ère} des Play-offs	(2) 2 derniers des Play-down	(3) Les 2 premières des Play-offs + vainqueur barrage des 2 ^{èmes}	(4) 2 derniers des Play- down	(5) le Champion de chaque Comité
1	(1) la 1 ^{ère} des Play-offs	(3) 3 derniers des Play-down	(3) Les 2 premières des Play-offs + vainqueur barrage des 2 ^{èmes}	(5) 2 derniers des Play-down + moins bon 4 ^{ème}	(5) le Champion de chaque Comité
2	(1) la 1 ^{ère} des Play-offs	(3) 3 derniers des Play-down	(2) Les 2 premières des Play-offs	(6) 3 derniers des Play-down	(5) le Champion de chaque Comité
3	(1) la 1 ^{ère} des Play-offs	(3) 3 derniers des Play-down	(1) le vainqueur du barrage des Play- offs	(7) 3 derniers des Play-down + barrage des 3 ^{èmes} des PD	(5) le Champion de chaque Comité
4	(1) la 1 ^{ère} des Play-offs	(4) 4 derniers des Play-down	(1) le vainqueur du barrage des Play-offs	(8) 4 derniers des Play-down	(5) le Champion de chaque Comité

*** Pour les places vacantes et éventuels repêchages, se référer à l'article 13 du dit règlement.**

MASCULINS

DESCENTES de N.3	PRÉ-NATIONALE		EXCELLENCE RÉGIONALE		HONNEUR RÉGIONAL		COMITÉS Montées en Honneur
	MONTÉES en N.3	DESCENTES en Excellence	MONTÉES en Pré-Nationale	DESCENTES en Honneur	MONTÉES en Excellence	DESCENTES en Comités	
0	1 Champion PN.M	(2) 2 derniers PN.M	(3) premier de chaque Poule et le meilleur 2 ^{ème}	(4) 2 derniers de chaque Poule	(5) 1 ^{ers} Poules (4) + le meilleur 2 ^{ème}	(9) 2 derniers de chaque Poule et le moins bon 10 ^{ème}	5 Champions + les 5 2 ^{èmes} des Comités
1	1 Champion PN.M	(3) 3 derniers PN.M	(3) 1 ^{er} chaque Poule + meilleur 2 ^{ème}	(5) 2 derniers de chaque Poule le moins bon 10 ^{ème}	(5) 1 ^{ers} Poules (4) + le meilleur 2 ^{ème}	(10) 2 derniers de chaque Poule et 2 moins bon 10 ^{èmes}	5 Champions + les 5 2 ^{èmes} des Comités
2	1 Champion PN.M	(3) 3 derniers PN.M	(2) le premier de chaque Poule	(5) 2 derniers de chaque Poule le moins bon 10 ^{ème}	(4) le premier de chaque Poule	(11) 2 derniers de chaque Poule et 3 moins bon 10 ^{èmes}	5 Champions + les 5 2 ^{èmes} des Comités
3	1 Champion PN.M	(4) 4 derniers PN.M	(2) le premier de chaque Poule	(6) 3 derniers de chaque Poule	(4) le premier de chaque Poule	(12) 3 derniers de chaque Poule	5 Champions + les 5 2 ^{èmes} des Comités
4	1 Champion PN.M	(5) 5 derniers PN.M	(2) le premier de chaque Poule	(7) 3 derniers de Poule et le moins bon 9 ^{ème}	(4) le premier de chaque Poule	(8) les 2 derniers de chaque Poule	5 Champions
5	1 Champion PN.M	(6) 6 derniers PN.M	(2) le premier de chaque Poule	(8) 4 derniers de chaque Poule	(4) le premier de chaque Poule	(9) 2 derniers de chaque Poule et le moins bon 10 ^{ème}	5 Champions
6	1 Champion PN.M	(7) 7 derniers PN.M	(2) le premier de chaque Poule	(9) 4 derniers de Poule et le moins bon 8 ^{ème}	(4) le premier de chaque Poule	(10) 2 derniers de chaque Poule + 2 moins bons 10 ^è	5 Champions
7	1 Champion PN.M	(8) 8 derniers PN.M	(2) le premier de chaque Poule	(10) 5 derniers de chaque Poule	(4) le premier de chaque Poule	(11) 2 derniers de chaque Poule + 3 moins bons 10 ^{èmes}	5 Champions

*** Pour les places vacantes et éventuels repêchages, se référer à l'article 13 du dit règlement.**

Fabrice MAHIEU
Président de la C.O.C

